

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VENTE PERLES DE GASCOGNE

1. DEFINITIONS

1.1. DEFINITIONS GÉNÉRALES UTILISEES DANS LE CADRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Au titre des présentes Conditions Générales de Vente, tous les termes suivants, comportant une majuscule, ont la signification ci-dessous indiquée et s'entendent tant au singulier qu'au pluriel :

- **Bon de commande :** Désigne le document contractuel par lequel le Client passe un ordre d'achat de Produit auprès de PERLES DE GASCOGNE;
- **CGV :** Désigne les présentes Conditions Générales de Vente ;
- **Client :** Désigne toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles, souhaitant effectuer ou ayant effectué une Commande auprès du Vendeur ;
- **Commande :** Désigne le processus permettant au Client de bénéficier d'un Produit proposé à la vente par le Vendeur ;
- **Partie(s) :** Désigne toute personne qui a signé et a adhéré aux CGV et aux principes et aux obligations qu'elles contiennent ;
- **PERLES DE GASCOGNE ou Vendeur :** Désigne la société PERLES DE GASCOGNE, Société à Action Simplifiée au capital social de 10.000 €, dont le siège est sis 3 Allée de Vidalou, 47300 PUJOLS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 438 699 548 ;
N° TVA FR37438699548 + N° EORI FR3743869954800014 + www.perles-gascogne.com
- **Tiers :** Désigne toute autre personne à l'exclusion des Parties.

1.2. PRINCIPES D'INTERPRÉTATION

Les titres des Articles et paragraphes sont utilisés uniquement à titre indicatif et n'affecteront en aucun cas l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente.

À moins que le contexte ne l'exige autrement, les références aux Articles et aux Annexes s'entendront des Articles et des Annexes des présentes Conditions Générales de Vente. La computation des délais sera effectuée dans les conditions prévues aux articles 640 et suivants du Code de procédure civile. Les mots « y compris », « en ce compris » et « notamment » doivent s'interpréter comme faisant référence à des exemples uniquement et ne pourront limiter la généralité des mots les précédant.

2. OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes CGV constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Services fournis par le Vendeur auprès de ses Clients ainsi qu'à toute Commande effectuée auprès du Vendeur par un Client, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

À cet égard, les présentes Conditions Générales de Vente ont vocation à s'appliquer exclusivement dans les rapports entre PERLES DE GASCOGNE et le Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client dès la transmission du devis ou commande, pour lui permettre de passer Commande auprès de PERLES DE GASCOGNE. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée aux articles L. 441-3 et suivants du Code du Commerce, dans les délais légaux. Toute commande implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV.

Les Conditions Générales de Vente ont notamment pour objet de rappeler aux Clients leurs droits et obligations ainsi que d'explicitier les conditions liées à la vente et la mise à disposition des Produits vendus par PERLES DE GASCOGNE.

3. PÉRIMÈTRE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CGV s'appliquent à tout Client du Vendeur, situé en France ou à l'étranger.

4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les CGV sont acceptées par tout Client effectuant une Commande, concomitamment à l'acceptation du devis ou du Bon de commande émis par PERLES DE GASCOGNE.

Le Client déclare ainsi avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et les avoir acceptées.

Toute contestation sur l'un quelconque de ces points s'effectue dans le cadre des présentes CGV.

Conformément à l'article 1119 alinéa 1^{er} du Code civil, dès lors que le Client a pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les a acceptées, chacune des clauses lui sont opposables et peuvent être invoquées contre lui.

5. DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PERLES DE GASCOGNE, prévaloir sur les présentes Conditions Générales de Vente.

Le fait que PERLES DE GASCOGNE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV et/ou d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par PERLES DE GASCOGNE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et le Vendeur eu égard à son objet et remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation, ententes et accord préalables entre le Client et PERLES DE GASCOGNE.

6. RENONCIATION AU DÉLAI DE RÉFLEXION

Les Parties n'entendant pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion, le présent Contrat prenant par principe effet au jour de la signature du devis ou du Bon de Commande, sauf stipulation spécifique contenue dans les présentes CGV.

7. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet d'une modification par PERLES DE GASCOGNE ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur au jour de la Commande effectuée par le Client.

8. DISPONIBILITE ET PRESENTATION DES PRODUITS

En tout état de cause, les Produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Les caractéristiques essentielles des Produits sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible par PERLES DE GASCOGNE sur les Fiches de spécifications et sur son site internet accessible à l'adresse suivante : www.perlesdegascogne.com.

Le Client effectue sous sa responsabilité exclusive, le choix des Produits.

Pour toute information complémentaire, le Client peut s'adresser directement à PERLES DE GASCOGNE au moyen des coordonnées indiquées ci-dessous.

9. COMMANDE

9.1. Processus de Commande

Toute Commande est précédée d'une demande effectuée par le Client auprès de PERLES DE GASCOGNE, afin de déterminer le type et la quantité de Produit(s) que le Client souhaite commander.

Les Commandes peuvent être passées par mail à l'adresse suivante : infoscontact@perlesdegascogne.com.

À cet égard, et avant toute édition de Bon de Commande, le Client s'oblige à communiquer à PERLES DE GASCOGNE les éléments suivants : son nom et/ou sa dénomination sociale, l'adresse de son siège social, l'adresse du lieu de livraison des Produits, son adresse email, son n° de téléphone et son numéro de TVA (si applicable).

En outre, le Client est tenu de communiquer le mode de livraison qu'il souhaite utiliser pour la livraison des Produits parmi les règles Incoterms proposées.

Un accusé de réception de la Commande sera envoyé par PERLES DE GASCOGNE à la suite de cette Commande, accompagné des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de rupture de stock, le Client en sera informé par retour de mail ou par téléphone, les délais de disponibilités ainsi qu'un nouveau délai de livraison, le cas échéant, pourront ainsi lui être communiqués.

9.2. Devis et Bon de Commande et validation

Le Devis ou le Bon de Commande est établi par PERLES DE GASCOGNE sur la base des informations communiquées par le Client.

Le Devis ou le Bon de Commande intègre le détail de la Commande effectuée par le Client ainsi que le détail de la prestation demandée à PERLES DE GASCOGNE. Chaque Bon de Commande contient les mentions générales suivantes :

- le n° du Bon de Commande ;
- L'identification du Client ;
- L'adresse de facturation du Client ;
- L'adresse de livraison du Client ;
- L'identification de chaque Produit intégrant sa référence, sa description, sa quantité et son prix unitaire ;
- Le prix total HT et TTC (pour les ventes en France) de l'ensemble des Produits ;
- Le mode de livraison « Incoterm » validé par le Client ;
- Les éventuels coûts complémentaires liés à la livraison des Produits ;
- Les éventuelles observations particulières relatives au(x) Produit(s) et/ou au Client ;

Ce Devis ou le Bon de commande est adressé au Client par courrier électronique.

9.3. Confirmation de la Commande

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive, le Client doit donner son consentement au Bon de commande par une validation claire et non équivoque.

Toute Commande implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes CGV.

À défaut de réception du Bon de commande et du paiement intégral de l'acompte ou de la provision demandée, le cas échéant, la fourniture des Produits ne pourra être exigée de PERLES DE GASCOGNE.

À défaut de confirmation de sa Commande selon les modalités définies ci-dessus, le Devis / Bon de commande sera réputé caduc dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

9.4. Modification de la Commande

PERLES DE GASCOGNE se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs de fourniture des Produits et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de Commande initiale du Client dans les cas où, postérieurement à l'établissement du Bon de commande :

- Le Client demande à PERLES DE GASCOGNE de modifier la teneur, le volume ou tout autre caractéristique des prestations initialement demandées ou d'ajouter des prestations supplémentaires aux prestations initialement demandées ;
- Un ou plusieurs éléments non préalablement révélés par le Client modifieraient substantiellement les conditions de fourniture des Produits ou des Services.

À défaut de consentement exprès du Client sur ces nouvelles conditions de fourniture des Produits ou des Services et/ou de facturation, aucun commencement d'exécution de ladite fourniture ne pourra être exigé de PERLES DE GASCOGNE.

9.5. Annulation de la Commande

9.5.1. Avant l'exécution de la livraison des Produits par PERLES DE GASCOGNE

Avant que PERLES DE GASCOGNE ait pu débiter l'exécution de la livraison, le Client dispose d'une faculté d'annulation de la Commande, sous réserve du règlement par ce dernier d'une somme égale à vingt-cinq (25) pour cent du montant TTC de la Commande dans le cadre d'un achat comptant.

9.5.2. Après l'exécution de la livraison des Produits par PERLES DE GASCOGNE

À la suite de la mise en œuvre de la livraison par PERLES DE GASCOGNE, qui s'analyse comme l'envoi des Produits, toute annulation entraînera de la part de PERLES DE GASCOGNE la facturation de la totalité des sommes dues et prévues au Bon de Commande.

10. PRIX

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur, sous réserve de disponibilité. Les prix sont exprimés en Euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

La TVA ainsi que les différentes taxes applicables peuvent varier en fonction du pays de livraison des Produits.

Les prix sont révisables chaque année sans préavis ou en cas de forte hausse du coût des matières premières et ou des emballages.

11. MODALITES DE PAIEMENT

11.1. Principe

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées au présent Article 11. Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés : virement bancaire

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

11.2. Paiement préalable des Commandes effectuées par les Clients

Toute Commande passée par un Client devra faire l'objet d'un paiement intégralement et en avance, préalablement à toute livraison, sauf stipulation contraire figurant dans nos devis et confirmations de commandes.

11.3. Défaut de paiement

PERLES DE GASCOGNE se réserve la possibilité de ne pas exécuter ses engagements dans le cas où le Client manquerait à ses obligations.

En particulier, par dérogation aux articles 1344 et 1344-1 du Code civil, toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts au taux légal au jour de la facturation majoré de 5 points.

Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de l'entreprise, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ; ce montant est de 40 euros.

Toutefois, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, PERLES DE GASCOGNE est en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Le retard ou défaut de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de 100 % des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Vendeur, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou la non-conformité des Produits par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, au Vendeur, au titre de la Commande, d'autre part.

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant d'en reprendre possession. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des Produits.

12. REMISES ET RISTOURNES

Le Client pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du Vendeur, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Vendeur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses Commandes.

13. LIVRAISON DES PRODUITS

Sauf stipulation contraire, la livraison des Produits est effectuée par PERLES DE GASCOGNE par le mode de transport choisi par Perles de Gascogne et validé par le Client, en fonction des Incoterms disponibles.

Les Produits sont conditionnés dans des bouteilles en verre, bidons en PEHD ou Fer, boîtes en fer et livrés dans des cartons et/ou palettes.

Au besoin, les Produits peuvent faire l'objet de plusieurs envois.

Les délais de livraison varient suivant le pays de destination et le Client sera destinataire des références de livraison du transporteur lui permettant, le cas échéant, de suivre l'évolution de la livraison.

Dans l'hypothèse où la livraison des Produits est retardée ou entravée en raison d'un fait ou d'une circonstance relevant de la faute ou de la responsabilité du Client, les frais et coûts supportés par PERLES DE GASCOGNE en raison de ce retard ou obstacle dans la livraison feront l'objet d'une facturation supplémentaire au Client, au tarif en vigueur, et le Client sera redevable de la totalité du prix de fourniture des Produits à compter de la date de livraison initialement convenue.

PERLES DE GASCOGNE se réserve la possibilité de suspendre la livraison des Produits si le Client n'a pas respecté l'une des obligations lui incombant au titre des présentes CGV.

Tous les risques de pertes ou de dommages liés aux Produits sont transférés au Client à la date de la livraison des Produits.

14. ANOMALIE EN RAISON DU TRANSPORT DES PRODUITS

En tout état de cause, le Client s'oblige à vérifier l'état et la correspondance des Produits livrés, à l'occasion de la livraison et s'oblige, en cas d'anomalie décelée (colis ouvert, colis endommagé, Produits cassés, Produits manquants), à avertir PERLES DE GASCOGNE dans un délai maximum de 24 heures à compter de la livraison.

Le Client s'oblige en complément à émettre des réserves auprès du transporteur et à les communiquer à PERLES DE GASCOGNE, afin qu'une réclamation soit effectuée.

A défaut, toute réclamation ne pourra pas être traitée par PERLES DE GASCOGNE.

15. ANOMALIES RELATIVES A LA QUANTITE OU LA QUALITE DES PRODUITS LIVRES

Dans l'hypothèse où les Produits livrés ne correspondraient pas à la Commande ou si ces derniers présenteraient un défaut non-imputable à la livraison ou au transport, le Client dispose d'un délai de 3 jours ouvrés pour faire parvenir, par écrit, ses observations ou réserves par courriel à l'adresse infoscontact@perlesdegascogne.com.

Le Client s'oblige ainsi à faire parvenir à PERLES DE GASCOGNE l'ensemble des justificatifs (photos, description des défaut) pour traitement.

En cas de défaut avéré, PERLES DE GASCOGNE procédera à l'envoi de nouveaux Produits à ses frais.

À défaut de respect de la procédure précitée, toute réclamation ne pourra pas être traitée par PERLES DE GASCOGNE.

16. RETOUR DE MARCHANDISES

Tout retour doit faire l'objet d'un accord formel écrit de PERLES DE GASCOGNE. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où PERLES DE GASCOGNE les a livrées.

Aucun retour ne sera accepté après un délai CINQ JOURS OUVRES suivant la date de livraison, en fonction du bon de livraison en possession du Client. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'Acheteur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'Acheteur.

Toute reprise acceptée par le Fournisseur entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'Acheteur des acomptes qu'il aura versés.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par PERLES DE GASCOGNE dans les conditions prévues ci-dessus, l'Acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages - intérêts.

PERLES DE GASCOGNE livre des produits ayant une durée de vie longue, en conséquence, elle ne reprendra aucun produit dont la date limite d'utilisation est dépassée.

17. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ & TRANSFERT DES RISQUES

17.1. Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits par le Vendeur au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du Prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison des Produits.

17.2. Transfert des coûts et des risques

Pour les ventes à destination de l'étranger, le transfert des risques et des coûts s'effectuera selon l'Incoterm FCA®INCOTERM2020 ou DAP®INCOTERM2020 prévu au contrat, dernière version en vigueur au moment de l'établissement de l'offre.

Le transfert au Client des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès livraison et réception des Produits, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Produits, ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

18. RESPONSABILITÉS

18.1. Conformité des produits aux normes applicables

PERLES DE GASCOGNE s'engage à vendre des Produits conformes à la réglementation et aux normes en vigueur en France au moment de la vente.

Au besoin, PERLES DE GASCOGNE pourra en outre produire toute preuve de certification et/ou d'agrément pour les Produits en bénéficiant.

18.2. Utilisation non-conforme du Produit

PERLES DE GASCOGNE décline toute responsabilité et ne pourra être tenue pour responsable de tous dommages causés au Client ou à un Tiers dus à une utilisation des Produits non conforme à sa destination.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PERLES DE GASCOGNE

L'ensemble des contenus présentés et mis à disposition du Client par PERLES DE GASCOGNE reste la propriété exclusive de PERLES DE GASCOGNE et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les Prestations, les Produits, la marque, le logo et la charte graphique de PERLES DE GASCOGNE qui demeure propriétaire exclusif de tous ces droits.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

À cet égard, PERLES DE GASCOGNE demeure propriétaire de ses outils, ses méthodes, sa documentation propre, son savoir-faire qu'elle aurait été amenée à utiliser dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

20. GARANTIE LEGALE DES VICES-CACHES

Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les produits livrés par PERLES DE GASCOGNE bénéficient d'une garantie contractuelle de TROIS JOURS à compter de la date de la livraison, couvrant la conformité des produits à la commande et tout vice caché provenant d'un défaut de la matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation.

L'Acheteur est tenu d'en informer PERLES DE GASCOGNE par courrier recommandé avec avis réception ou par acte extra judiciaire dans le délai impératif des TROIS JOURS OUVRES mentionné ci-dessus.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à PERLES DE GASCOGNE sera le remplacement gratuit de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné, dans ce cas PERLES DE GASCOGNE procédera au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être au préalable soumis au service commercial de PERLES DE GASCOGNE qui dispose d'un délai raisonnable pour vérifier le bien-fondé dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de la part de l'acheteur ainsi qu'en cas de mauvaises conditions de stockage des marchandises par celui-ci. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore par une modification, par l'Acheteur ou un tiers, du produit non prévue ni spécifiée par PERLES DE GASCOGNE.

L'Acheteur est responsable :

- du respect des conseils prodigués par PERLES DE GASCOGNE et des conditions d'utilisation usuelles du produit ;
- des modalités d'application ou d'utilisation du produit en fonction de chaque cas particulier et de la réglementation ;

21. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, comme décrites dans les présentes découlant d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

22. IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion des présentes CGV, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

23. PREUVE

Du commun accord entre les Parties, les enregistrements informatisés conservés par PERLES DE GASCOGNE font foi des transmissions et traitements effectués.

Il appartient à PERLES DE GASCOGNE de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des Données.

24. DROIT APPLICABLE & LITIGES

La langue qui fera foi en cas de litige entre les parties ou de divergence d'interprétation sera le français.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer sa situation.

En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

En cas de litige non résolu par les moyens ci-dessus :

Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, par un ou plusieurs arbitres conformément à ce Règlement. »

Si les deux parties décident de ne pas avoir recours à l'arbitrage, le litige sera porté en premier lieu devant le tribunal de commerce d'Agen et le droit applicable sera le droit français. Néanmoins, le vendeur se réserve le droit de porter le litige devant un tribunal du pays de l'acheteur, le droit applicable étant éventuellement le droit du pays du débiteur, voire un droit neutre, droit suisse par exemple. »

25. CONTACT

Pour toute demande d'informations ou tout contact, le Client peut contacter PERLES DE GASCOGNE de la façon suivante :

- Par e-mail à l'adresse suivante : infoscontact@perlesdegascogne.com
- Par courrier : PERLES DE GASCOGNE, 3 Allée de Vidalou, 47300 PUJOLS